

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis **06/2018**

Objet du préavis

Sécurisation de l'accès et réaménagement de la place d'école des Rammes à Payerne

Au Conseil communal
de et à Payerne
1530 Payerne

Payerne, le 05 juin 2018

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission chargée de l'étude du préavis 06/2018 était composée de
Mesdames et Messieurs :

- NEY Zagorka
- SAVARY Sandra
- BABEY MARTIN Estelle
- BLASER Serge, en remplacement de M. DISERENS Jean-David
- PILLER Jérôme
- BAPST Cédric et
- JENZER Gérard, confirmé dans ses fonctions de président-rapporteur.

La commission s'est réunie une seule fois, le vendredi 25 mai 2018 à 19h00, sur site. Tous les membres étaient présents.

En préambule, le président-rapporteur a remercié sincèrement les membres de la commission de consacrer ce début de soirée d'un vendredi pour ce préavis.

En début de séance, la commission a été rejointe par MM. les Municipaux MORA Julien et JOMINI André.

Le président-rapporteur remercie vivement les Municipaux pour les disponibilités.

La séance a débuté par une présentation sur le terrain des divers changements prévus ainsi que par des explications fournies par MM. les Municipaux. M. le Municipal MORA explique que des discussions sont en cours avec l'entreprise Eternit afin que les enseignants puissent stationner sur le parking de ladite entreprise, moyennant un macaron.

La commission apprend que les feux de signalisation seront très vraisemblablement équipés de radar de vitesse actionnant le feu au rouge lorsqu'un véhicule s'y présentera à une vitesse supérieure à celle autorisée. Toutefois, cette fonction ne peut être activée qu'avec l'accord du Voyer des Routes.

Dans le cadre du label énergie, la commission demande si ces feux de signalisation seront alimentés par l'énergie solaire.

M. le Municipal MORA nous a répondu que le fournisseur nous déconseillait ceci car le concept serait complètement différent du point de vue alimentation. Il faudrait de grosses batteries ou alors brancher ces feux sur un candélabre. L'entretien serait plus conséquent et il y aurait plus de frais pour le montage. Au final, la consommation serait la même car les lampes (LEDS) restent les mêmes.

Rapidement une question concernant la sécurité des enfants, en relation avec les places de dépose, est survenue.

Les membres de la commission ont relevé un grand risque d'accident lorsque les véhicules effectueront une marche arrière afin de quitter les places de dépose et se diriger vers la sortie du parking.

Le fait que les véhicules sont de plus en plus silencieux (véhicules électriques) est un facteur aggravant ce risque d'accident.

Le plan de sécurisation présenté dans le préavis exige une très grande discipline de la part des enfants : ces derniers doivent suivre le marquage au sol pour rejoindre les véhicules stationnés sur les places de dépose.

En aucun cas ils ne doivent traverser directement le parking, sans quoi le risque d'accident est très important.

La commission a soumis une variante aux Municipaux : les véhicules n'effectuent pas de marche arrière mais repartent par l'avant, traversant le trottoir (plus de bande herbeuse).

La commission n'ayant plus de question immédiate pour les Municipaux, elle a pris congé de M. le Municipal JOMINI, non sans le remercier vivement pour sa disponibilité ainsi que pour les explications fournies.

Le Municipal MORA a mis une salle à disposition, sur place, pour la commission. Il a expliqué plus en détail la mise en place d'un « Pedibus » et que cela a été présenté à l'assemblée générale des parents d'élèves le 07 mai 2018. Ce moyen de déplacement sera présenté dans les prochains « Trait d'Union » et « Info Parents ».

Après cette explication, la commission a pris congé temporairement de M. le Municipal MORA tout en le remerciant également vivement pour sa disponibilité et les explications fournies.

La commission s'est réunie dans la salle afin de finaliser la discussion au sujet de ce préavis.

Lors de cette discussion, la variante soumise préalablement aux Municipaux a également démontré un risque d'accident mais avec la circulation de la rue de la Boverie.

Une nouvelle variante est alors discutée : places de dépose disposées en colonnes, parallèles à la route.

Le moyen de déplacement « Pedibus » a également soulevé quelques discussions au sein de la commission.

Il est relevé qu'un manque de compréhension subsiste chez les parents. Ces derniers semblent croire que ces « Pedibus » sont pris en charge par une organisation alors que le principe veut que ce soit les parents eux-mêmes qui prennent le rôle de « locomotive ».

En conclusion de la séance, la commission a relevé les points suivants figurant dans le préavis :

- A la rentrée scolaire 2018, il y aura plus d'une centaine d'élèves supplémentaires suite aux 6 classes supplémentaires.
- Installation de feux de signalisation lumineuse et déplacement du passage pour piétons, accompagnés des ralentisseurs et marquages existants, au lieu de gendarme couché ou rétrécissement de la chaussée.
- L'ensemble des aménagements de la place de dépose sera de construction réversible avec des matériaux permettant un montage/démontage facilité.

Ce choix laissera toute liberté à un futur réaménagement du site lorsque le nouveau collège des Rammes sera construit.

A l'issue de la séance, la commission a retrouvé M. le Municipal MORA pour les dernières questions.

Suite au risque d'accident au niveau des places de dépose soulevé par la commission, cette dernière émet les vœux suivants :

VŒUX :

La commission souhaite que la Municipalité étudie la variante des places disposées en parallèle à la route, en colonnes.

La commission a une sensibilité accrue concernant le risque d'accident lorsque des véhicules effectuent des marches arrière sur un parking en présence d'enfants. La commission ne veut pas qu'il faille attendre un accident pour reconsidérer la sécurité de ce parking.

Si la variante des places proposée par la commission ne peut pas entrer en ligne de compte, la commission souhaite que la Municipalité mette l'accent sur une bonne prévention/information.

La commission émet également le vœu que la fonction « radar » des feux de signalisation soit activée par le Voyer des Routes.

Conclusion

En conclusion, la commission, à l'unanimité des membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis no. 06/2018 de la Municipalité du 9 mai 2018 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 :** d'adopter tels que présentés et mis à l'enquête publique, l'aménagement d'une place de dépose et l'équipement de feux de signalisation à pousoirs sur la parcelle RF no. 696 (site du Pavillon des Rammes) ;
- Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux y relatifs pour un montant TTC de Fr. 120'000.-;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 120'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 4 :** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 120'000.- et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :



Gérard JENZER, président-rapporteur